

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00769 Numéro SIREN : 533 869 301 Nom ou dénomination : A3 BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2023 sous le numéro de dépôt 622

Désignation de l'entreprise : SAS A3 BAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 5 rue Gustave Eiffel		77610 FONTENAY TRESIGNY	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 3 3 8 6 9 3 0 1 0 0 0 2 8		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 31 03 2022	
		N-1, 31 03 2021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations		Créances	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

ACTIF IMMOBILISÉ *

C'estal Qualia

* Des modifications concernant cette rubrique sont demandées dans le formulaire n° 2022

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable en Euros

Désignation de l'entreprise : SAS A3 BAT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 1.00 000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	237 652	264 566
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(128 811)	23 085
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	218 841	397 652
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		45 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		45 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	716 758	484 454
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 672	1 702
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	610	610
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	799 004	509 024
	Dettes fiscales et sociales	DY	233 554	136 380
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	25 975	25 969
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 780 573	1 158 139
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 999 414	1 600 791
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 464 596	1 094 112
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	361	502

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS A3 BAT

31/03/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A3 BAT										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Conservées, à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	8 556	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont l'composant	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont l'composant	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont l'composant	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	74 328	KT		KU	7 677		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	164 524	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	6 888	KZ		LA	452		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	21 225	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	266 965	LO		LP	8 129		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 800	1U		1V					
TOTAL IV				1Q	2 800	1R		1S					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	278 321	0H		0J	8 129			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		à poste 1		à poste 2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CQ		DQ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	8 556	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	82 006	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN	164 524	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	7 340	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	21 225	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH	275 095	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		OV	
		Autres participations			IO		OX		OY	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 800		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 800		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK		OL	286 451	OM	286 451

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable en Euros.

Désignation de l'entreprise : SAS A3 BAT

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	45 000	4B	45 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4G	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4L	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4R	
	Provisions pour pertes de change	4T		4V	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Z	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5D	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5J	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EQ	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5T	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5X	
	TOTAL II	5Z	45 000	TV	45 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	3 283	6V	3 283
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	
	TOTAL III	7B	3 283	TY	3 283
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	48 283	UB	45 000
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	45 000
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A3 BAT										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UN		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	2 800	UY		UW	2 800			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	3 940		3 940					
	Autres créances clients			UX	925 949		925 949					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	3 750		3 750					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	9 789		9 789					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	123 457		123 457					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	509		509					
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	75 853		75 853					
	Charges constatées d'avance			VS	13 124		13 124					
	TOTAUX			VT	1 159 170	VU	1 156 370	VV	2 800			
	REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	300 438		300 438						
	à plus de 1 an à l'origine		VH	416 320		100 342		315 977				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	799 004		799 004						
Personnel et comptes rattachés			8C	863		863						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	65 197		65 197						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	119 703		119 703						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 791		2 791						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	49 672		49 672						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	25 975		25 975						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 779 963	VZ	1 463 986		315 977				
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI	300 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VI.				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	73 093	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Exercice N, clos le :

3 1 0 3 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : SAS A3 BAT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A3 BAT

Néant ☐

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CV		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 511	PF	1 472	PG		PH	2 983
TOTAL I		RK	1 511	RM	1 472	RN		RO	2 983
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	39 486	QA	14 147	QB		QC	53 633
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	56 068	QE	19 740	QF		QG	75 808
	Matériel de transport	QH	5 055	QI	819	QJ		QK	5 873
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 396	QM	3 605	QN		QO	16 001
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	113 005	QV	38 310	QW		QX	151 315
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	114 516	QP	39 782	QQ		QR	154 298

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général sans ventile (NP + NQ + NR)	NW		Total général sans ventile (NS + NT + NU)	NY		Total général sans ventile (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A3 BAT

Société par actions simplifiée au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 5, rue Gustave Eiffel, 77610 FONTENAY-TRESIGNY
533 869 301 RCS MEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à -128 810,66 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-128 810,66 euros
Report à nouveau antérieur :	237 651,65 euros
Solde	108 840,99 euros
Au compte "report à nouveau"	108 840,99 euros
S'élevant ainsi à 108 840,99 euros	

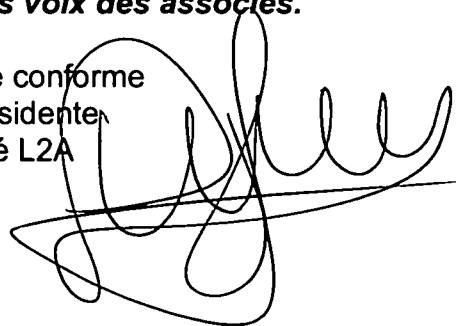
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES	ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40 %	NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%
31 mars 2019	50 000,00 euros soit 250,00 euros par titre	5 000,00 euros	45 000,00 euros
31 mars 2020	50 000,00 euros soit 250,00 euros par titre	5 000,00 euros	45 000,00 euros
31 mars 2021	50 000,00 euros soit 250,00 euros par titre	5 000,00 euros	45 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Société L2A



Philippe LE FIBLEC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

13, rue Baudin

94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE

Tél : 01.48.85.43.38

SAS A3 BAT

5 rue Gustave Eiffel

77610 FONTENAY TRESIGNY

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Membre d'une Association Agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté

N° SIRET : 342 751 500 000 30 - N° TVA Intracommunautaire : FR95 342 751 500

Email : p.lefiblec@cabinetlefiblec.fr

Philippe LE FIBLEC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

13, rue Baudin
94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE

Tél : 01.48.85.43.38

A3 BAT

SAS au capital de 100 000 euros

Siège Social : 5 rue Gustave Eiffel
77610 FONTENAY TRESIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/03/2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2022

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Septembre 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société A3 BAT relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/04/2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

J'ai procédé à l'examen des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que de leur présentation d'ensemble, qui n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

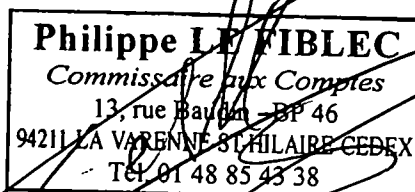


Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à La Varenne, le 13 Septembre 2022



Philippe LE FIBLEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris